

N° 386

Janvier

Février

2015

infos

communales

Baelen - Membach



Dossier:

L'East Belgium Park

Histoire

- La rue de la Régence

Nature

- La fouine

En bref

- Services de repas à domicile
- Pas de repos à la maison de repos !
- Info-risques.be
- Où est la pharmacie de garde ?



Remise des Mérites 2014:
envoyez-nous vos
propositions de candidats



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00**. La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end **du vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**. Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg	
DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	
Baelen S/Vesdre	
STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	
Welkenraedt	
ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCIEN Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	
Lontzen	
FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Les missions d'une commune sont nombreuses et se répartissent en deux catégories, en voici un bref aperçu non exhaustif.

Les missions obligatoires portent sur le maintien de l'ordre, la tenue des registres de l'état civil de la population, la gestion des voiries, l'organisation de l'enseignement primaire et la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement

Les missions facultatives concernent la circulation, le logement, l'adoption d'instruments de planification et d'urbanisme, les activités socio-culturelles.

A côté de ces missions, il appartient au Collège communal (composé du Bourgmestre, des échevins et de la présidente du CPAS) de proposer au Conseil communal les investissements qui devront contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune

En 2014, nous avons pu nous réjouir d'avoir vu aboutir des travaux importants.

Après cinq années de travaux d'aménagements où il a également fallu renforcer le réseau d'égouttage et de distribution d'eau, créer un demi-échangeur sur la E40, au niveau de Baelen-Welkenraedt, avec des liaisons directes vers le zoning, l'extension de l'East Belgium Park sur le territoire de notre commune est aujourd'hui une réalité. Elle contribuera ainsi à l'essor économique de notre région en espérant bien sûr que la création d'emploi puisse profiter à nos habitants.

Le 22 novembre 2014, après seulement neuf mois de travaux, enfants, parents, enseignants et citoyens étaient nombreux lors de la journée portes ouvertes à l'école primaire de Membach, afin de découvrir des aménagements qui offrent les espaces et la fonctionnalité nécessaires à l'épanouissement de nos enfants. Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce projet.

Les travaux d'égouttage des voiries de Horren et de la rue de la Source sont aussi terminés. Je remercie tout particulièrement les riverains qui ont dû subir pendant de longs mois les inconforts et désagréments inhérents à ce type de travaux.

La nécessité d'améliorer la sécurisation des usagers faibles dans la Boveroth, dans son prolongement et dans la rue de la Station se concrétise par des travaux qui touchent à leur fin. En plus de l'aspect « sécurité », on peut se réjouir de l'aspect esthétique et valorisant de l'artère principale de Membach.

Au moment où, à l'instar d'autres communes voisines, nous sommes passés à la collecte des déchets au moyen de containers à puce, je voudrais souligner l'initiative des élèves de l'école primaire de Baelen : ils ont conçu et réalisé de nombreux panneaux que vous avez vu fleurir aux quatre coins de notre commune et qui nous rappellent à bon escient combien les enfants sont déjà attentifs à notre environnement.

Une nouvelle année qui débute est le moment propice pour prendre de bonnes résolutions. Que celles-ci soient tournées vers la joie, l'attention aux autres et l'engagement citoyen.

J'espère que cette année 2015 vous apportera tout le bonheur que vous souhaitez.

Recevez, chers Baelenois et Membachois, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen · rue de la Régence 1 · 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 · Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel
Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : mars - avril 2015 distribué vers le 9 mars 2015

Date limite de remise des documents : 15 février 2015.

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN**

www.baelen.be

**BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE**

Horaire

Lundi 8h30 - 12h

Mardi 8h30 - 12h et **14h - 16h**

Mercredi 8h30 - 12h

Jeudi 8h30 - 12h et **14h - 16h**

Vendredi 8h30 - 12h

Samedi 9h - 12h (permanence)

(permanence cartes d'ident. électr. uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)

Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

BUREAUX FERMÉS



L'Administration communale sera fermée

- le **lundi 16 février** (Carnaval)

- le **lundi 6 avril** (Pâques)

ETAT-CIVIL

Naissances

Lylou PENZO, rue de l'Invasion, 41 (30/10)

Gabriel CROITOR, rue des Fusillés, 29 (31/10)

Louka ETIENNE, Runschen, 2 (31/10)

Neyla BAGUETTE, route d'Eupen, 50 (05/11)

Olivia GERKENS, rue Saint-Paul, 3 (08/11)

Adam FAKIR, rue Longue, 36 (18/11)

Anas FAKIR, rue Longue, 36 (18/11)

Aymane FAKIR, rue Longue, 36 (18/11)

Marie CARRIER, rte Jean XXIII, 39 (29/11)

Sasha MERTENS, rte de Dolhain, 12 (10/12)

Samia ELGHAZY, rue de l'Invasion, 40 (04/12)

Mariages

Louis TAETER et **Marie FATZINGER**,
rue de l'Eglise, 26 (31/10)

Décès

Michel JUNGHEIM, rue de l'Invasion, 24 (23/10)

Paul PIRARD, époux de Arlette Simays,
rue Albert Ier, 1 (31/10)

Anna RECKER, vve de Nicolas Schieb,
route d'Eupen, 60 (05/11)

Marie MATTELE, rue du Pensionnat, 7 (09/11)

Victoria DEVARA, épouse de Marcel De Wilde,
rue du Pensionnat, 7 (19/11)

Alberte GIELEN, épouse de Karl Gobourg,
Heggen, 36 (30/10)

Marie KOCH, vve de Pierre Monfort,
rue de la Chapelle, 6 (09/10)

Marie-Louise BALTUS, vve de Oscar Radermecker,
rue Longue, 28 (15/12)

Nora CLOSE, épouse de Roger Van Laer,
rue du Pensionnat, 2 (04/12)

Jean RENSONNET, époux de Arlette Tillieux,
Sur les Roches, 7 (18/11)

Mathéo LABAYE, route d'Eupen, 19/H/4 (06/12)

Elisabeth HANSEN, vve de René Gielson,
rue du Pensionnat, 7 (15/12)

PARUTIONS 2015 DU BULLETIN COMMUNAL :

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mars/avril 2015	15-févr.-15	lundi 9 mars
mai/juin 2015	15-avr.-15	lundi 11 mai
juillet/août 2015	15-juin-15	lundi 13 juillet
sept/oct 2015	15-août-15	lundi 7 septembre
nov/déc 2015	15-oct.-15	lundi 9 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois (de 9 à 12 h).

REMERCIEMENTS

Une visite, un simple geste, une fleur, une prière, des paroles gentilles et réconfortantes, autant de témoignages de sympathie qui nous ont donné du courage à supporter notre peine lors du décès de notre cher défunt

Monsieur Paul PIRARD, époux d'Arlette SIMAYS;

Son épouse, ses enfants et petits-enfants, ainsi que tous les membres de la famille vous remercient de tout cœur.

LISTE DES NOCES D'OR EN 2015

02/01/1965 : **Mr et Mme Gerckens-Adrian**, allée des Saules, 26

22/04/1965 : **Mr et Mme Locht-Pauquet**, Nereth, 41

04/05/1965 : **Mr et Mme Neyken-Bours**, route Jean XXIII, 5

15/05/1965 : **Mr et Mme Keutgens-Klinkenberg**, Nereth, 13

19/05/1965 : **Mr et Mme Bours-Xhonneux**, rue Saint-Paul, 4/6

04/08/1965 : **Mr et Mme Fraiture-Gouder de Beauregard**, Forges, 10/4/3

03/09/1965 : **Mr et Mme Cremer-Krafft**, Place Thomas Palm, 32

07/09/1965 : **Mr et Mme Ernst-Hermanns**, rue Mitoyenne, 21

10/09/1965 : **Mr et Mme Noirfalise-Mostert**, route d'Eupen, 161

27/11/1965 : **Mr et Mme Hannot-Herder**, Heggen, 45/A

22/12/1965 : **Mr et Mme Schins-Rauw**, route d'Eupen, 107

LISTE DES NOCES DE DIAMANT EN 2015

02/04/1955 : **Mr et Mme Van Laer-Close**, rue du Pensionnat, 2

27/04/1955 : **Mr et Mme Jaegers-Pire**, route de Dolhain, 25

30/04/1955 : **Mr et Mme Peiffer-Lambertz**, rue de la Station, 2

16/07/1955 : **Mr et Mme Nahl-Scholl**, route d'Eupen, 164

29/08/1955 : **Mr et Mme Ahn-Franssen**, route de Dolhain, 20

23/09/1955 : **Mr et Mme Borauke-Rusin**, rue des Fusillés, 22

LISTE DES NONAGENAIRES EN 2015

31/05 : **Mme Julie GUSTIN**, Honthem, 31

19/12 : **Mr Jozo JOZIC**, La Sablière, 8

LISTE DES CENTENAIRES EN 2015

08/05 : **Mme Louise JAEGERS**, rue du Pensionnat, 7

12/05 : **Mme Joséphine BALANCIER**, rue du Pensionnat, 7

OBJETS TROUVES - Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Trouvé, le 4 décembre rue Jean XXIII : une clé avec une découpe particulière et porte-clé métallique

Trouvé le 15 novembre à l'arrêt de bus de Boveroth : 1 GSM Samsung

Trouvé le 6 novembre à hauteur des premières maisons de Nereth : 3 clés de type cadenas de vélo

Trouvé le 1er novembre rue du Thier, après le cortège d'Halloween : 1 paire de lunettes à monture blanche et branches noires

Trouvé fin septembre dans le parking du personnel de l'école : 1 porte-monnaie en cuir rouge

Trouvé : 1 GSM Nokia rose et noir

Trouvé : 1 clé de maison avec porte-clé singe « Kipling » rouge

D'autres objets cherchent toujours leur propriétaire : clés de voiture ou autres, lunettes vous attendent à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,10€**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 109,80 ou 174,30€ selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)

Changement du jour de collecte des déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2015, date de passage aux conteneurs à puce, le jour de collecte sera le même pour tous les types de déchets. Ce changement a pour avantage de limiter à un seul jour par semaine l'encombrement des trottoirs et les nuisances qui en résultent.

A Baelen et à Membach, à partir de 2015, le jour de collecte sera le **LUNDI** :

chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre calendrier Intradel).



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Le bureau de l'ALE est ouvert tous les jeudis de 8h45 à 12h00

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
ale@baelen.be



Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Mercredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Vendredi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous

Permanences à Baelen tous les vendredis de 9h00 à 12h00

Vous employez une femme de ménage, un jardinier ou une autre personne ?

Si vous employez une femme de ménage, un jardinier ou une autre personne, il est important que vous la ou le déclariez à l'Office National de Sécurité Sociale et que vous l'assuriez contre les accidents du travail. Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à une ou plusieurs amendes.

Concrètement, vous devez :

• vous identifier en tant qu'employeur auprès

de l'Office National de Sécurité Sociale ;

- déclarer le personnel que vous employez via l'application Dimona sur le Portail de la sécurité sociale ;
- payer les cotisations sociales requises et
- assurer votre personnel contre les accidents du travail auprès d'une entreprise d'assurances agréée.

Plus d'info ?

Lisez le dépliant « Personnel de maison : qu'est-ce qui change et pour qui ? » édité par le Fonds des accidents du travail (www.faofat.fgov.be > à propos du FAT > publications > folders), consultez le Portail de la sécurité sociale (www.socialsecurity.be) ou contactez le centre de contact de la sécurité sociale au 02 511 51 51 (tous les jours ouvrables de 7 à 20h).

Risque de pénurie d'électricité Nécessité de disposer d'électricité pour raisons médicales

Si votre état de santé nécessite une assistance respiratoire ou tout autre appareil dépendant de la fourniture électrique, vous pouvez le signaler auprès de nos services et vous enregistrer comme « électro-dépendant ». Attention, l'enregistrement ne vous permettra pas, quelle que soit votre situation médicale, de rester alimenté en électricité si votre domicile est concerné par un délestage. L'objectif est de recueillir les coordonnées des personnes pour qui une coupure d'électricité représente un danger. Rappelons que vous êtes le premier responsable de votre sécurité et qu'il vous incombe dès lors de rechercher des solutions pour assurer votre propre sécurité, en tenant compte de vos besoins en électricité et des risques de coupure qui pourraient survenir en cas de pénurie en électricité, mais aussi en raison d'un incident technique sur le réseau, susceptible de se produire à tout moment.

Si vous êtes dépendant de l'électricité pour raisons médicales, merci de compléter le formulaire d'enregistrement ci-dessous et de le renvoyer à l'administration communale, rue de la Régence, 1.

Nom Prénom

Adresse

N° de téléphone

Date de naissance

Appareil électrique indispensable pour des raisons de santé (type d'appareil)

.....

Appareil utilisé en permanence / par moments (indiquer la périodicité)

.....

Nombre d'heures d'autonomie sans électricité :

.....

Si vous êtes prévenu la veille d'une éventuelle coupure de courant :

Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches (famille-amis) ?

OUI / NON

Avez-vous la possibilité de vous rendre dans un centre d'accueil ?

OUI / NON

Remarques :

En cas de coupure de courant inopinée :

Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches (famille-amis) ?

OUI / NON

Avez-vous la possibilité de vous rendre dans un centre d'accueil ?

OUI / NON

Remarques :

Autres remarques :

Prendre soi-même les mesures pour assurer sa propre sécurité, c'est permettre aux services de secours de pouvoir se consacrer aux urgences qui pourraient survenir.

Budget 2015 de la commune de Baelen

Le budget 2015 a été présenté lors du dernier conseil communal, le 15 décembre dernier. En voici les grandes lignes :

Le service ordinaire :

Le budget ordinaire présente un léger excédent de 4.104,79 euros. Ce boni doit être considéré comme une soupape de sécurité qui maintient l'équilibre budgétaire Recettes/Dépenses. Il convient d'être prudent, étant donné le climat d'incertitude qui règne actuellement sur les finances communales en général et sur notre commune en particulier (financement des zones de police, des zones de secours, ...).

Les dépenses pour 2015 sont estimées à 4.533.650,75 euros

Elles se répartiront comme suit :

Frais de personnel : 44,44 %

Frais de fonctionnement : 18,06%

Frais de transferts (Police, Pompiers et CPAS) : 22.54%

Gestion de la dette : 14,96 %

Les recettes de 4.537.755,54 euros sont apportées à plus de

2.540.562 euros par les impôts et redevances

183.062,85 euros par diverses prestations

92.463,45 euros par les bénéfices des placements et des dividendes des intercommunales

Le service extraordinaire :

Pour le service extraordinaire, un budget de 2.585.050,21 est prévu.

Quels sont les projets en cours et à venir ?

- Aménagement de l'ancienne Maison de Police
- Projet d'aménagement de la Maison du Thier
- Achat d'un terrain et suite du projet PICVerts
- Aménagement du cœur du village
- Aménagement de la sortie de l'école rue de la Régence
- Tonneau à Pression (pour le nettoyage des avaloirs)
- Isolation de la façade ouest de l'école à Baelen
- Isolation du toit du Centre Culturel, de la façade et remplacement des châssis
- Aménagement d'un espace sport de rue à Membach
- Agrandissement du cimetière à Baelen
- Remplacement de l'abribus à Membach

Beaucoup de ces projets sont envisagés avec l'octroi de subsides qui sont évalués à 1.110.700,00 euros. Des emprunts seront bien évidemment réalisés; en sachant que ces derniers sont limités comme l'impose la circulaire budgétaire, qui autorise 180 euros par habitant en frais d'investissement. Au total, les emprunts s'élèveront à 990.500 euros, tandis que le Fonds de réserve extraordinaire intervient pour 483.850,21 euros.

J. Xhaufflaire, échevin des finances

■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre qui gère la coordination (tél 0476/40.67.14).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper!

■ Service de repas à domicile

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent faire appel au service de repas à domicile. Un repas chaud (potage, plat, dessert) peut leur être livré tous les jours. Le service est assuré par le CHC ; les repas sont préparés par la cuisine centrale du CHC et livrés par la maison de repos Saint-Joseph de Membach.

Tarif :

Les bénéficiaires interviennent dans le coût des repas en fonction du montant de leurs revenus :

- Bénéficiaires de revenu garanti ou d'intégration sociale : 3,35€ pour un repas et 0,55€ pour un potage supplémentaire
- Bénéficiaires de l'intervention majorée (anciennement VIPO) : 4,20€ pour un repas et 0,55€ pour un potage supplémentaire
- Non bénéficiaire de l'intervention majorée : 5€ pour un repas et 0,80€ pour un potage supplémentaire

Procédure :

Pour toute demande, s'adresser au CPAS de Baelen, rue de la Régence, 6, 4837 Baelen.

Tél. : 087/76.01.13, Fax : 087/76.01.17. Permanences : les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30.

■ Vers une solution pour Hestreux

Depuis de nombreuses années, la route de Hestreux est fermée en hiver. De novembre à fin mars, il est donc interdit d'y circuler en voiture. Fortement dégradée, cette route très isolée au milieu de l'Hertogenwald pose de sérieux problèmes de sécurité. Elle est la propriété du SPW, qui n'en a plus l'usage et ne l'entretient pas. D'une longueur de 5,5km, elle relie Béthane (Limbourg) à Croix Noire (dans les Fagnes), en passant par le Chêne du Rendez-vous et l'arboretum de Mefferscheid, bien connus des promeneurs.

Des discussions ont été entamées par le SPW pour une rétrocession de la route ; la partie du bas, entre Béthane et les habitations, serait cédée à Limbourg, tandis que celle du haut, entre le Chêne du Rendez-vous et la route des Fagnes, appartiendrait à Baelen. Entre ces deux tronçons, la route deviendrait un chemin forestier appartenant au DNF (Département de la Nature et des Forêts). Encore faut-il que la route soit remise en état, aux frais de son actuel propriétaire...

En attendant la décision du ministre concerné et le déblocage du budget pour effectuer les réparations, nous ne pouvons que vous recommander la plus grande prudence lorsque vous empruntez cette route.



L'arboretum et le Chêne du Rendez-vous resteront accessibles à pied par le chemin forestier. En voiture par contre, on ne pourra plus y accéder que par le haut.

■ Où est la pharmacie de garde ?

Saviez-vous que vous pouvez retrouver en direct toutes les informations sur les pharmacies de garde en Belgique sur le site www.pharmacie.be ? Vous y trouverez également de nombreux renseignements et conseils. Le service de garde organisé par vos pharmaciens garantit un accès continu aux médicaments 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans chaque région du pays. Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, la liste des pharmacies de garde est également disponible via le numéro de téléphone 0903-99.000.

■ Info-risques.be

Informés. Préparés. Ensemble. Malgré toutes les règles de sécurité, les contrôles, les procédures, les tests, ... un risque ne peut jamais être totalement exclu. Sur le nouveau portail web fédéral www.info-risques.be, les citoyens peuvent trouver des informations sur divers risques qui les entourent, et apprendre à mieux les connaître pour savoir comment réagir en cas de situation d'urgence.

Sur ce site, vous trouverez des informations sur divers risques naturels ou technologiques : inondation, tempête, coupure de courant, accident industriel, ... Le site fournit également de nombreux conseils pour des actions concrètes et facilement réalisables : préparer un kit d'urgence pour sa sécurité, savoir comment se mettre à l'abri ou évacuer en toute sécurité, savoir que faire en cas d'inondation, de feu de forêt ou de pénurie d'électricité. Mieux informés sur les risques qui vous entourent, vous serez ainsi mieux armés en cas de situation imprévue.

Rappelons également l'existence des sites www.offon.be et www.pretpourl'hiver.be. Ils vous permettent de vous informer plus particulièrement sur le risque possible de pénurie d'électricité durant l'hiver. Vous y trouverez aussi des conseils pour faire preuve de solidarité et réduire préventivement votre consommation d'énergie, ainsi que pour vous préparer à une situation de quelques heures sans électricité.

■ Contrat de Rivière Vesdre : le protocole d'accord 2014-2016

Un nouveau protocole d'accord a été signé pour le Contrat de Rivière Vesdre. Il s'agit d'un document officiel signé par les représentants des organismes et institutions engagés dans la démarche du Contrat de Rivière dans un objectif commun : l'amélioration de la qualité des eaux.

Ce document est avant tout un recueil d'actions en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique de la Vesdre. Il engage les partenaires signataires à réaliser, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières, les actions pour lesquelles ils se sont portés maîtres d'œuvre. Le protocole d'accord 2014-2016 du Contrat de Rivière Vesdre comprend 457 actions, dont plusieurs sur le territoire de Baelen (égouttage, contrôle de points de rejet, actions de sensibilisation, réalisation d'une station d'épuration par lagunage, etc.). Le protocole comprend aussi un descriptif du sous-bassin hydrographique de la Vesdre et une liste de points noirs identifiés, dont certains sur notre commune. Il est consultable sur le site du Contrat de Rivière Vesdre, www.crvsdr.be.



Remise des Mérites 2014

Le 20 février 2015, la commune de Baelen vous invite à participer à la soirée de remise des « mérites 2014 », récompensant ceux qui se sont distingués durant l'année écoulée dans un des trois domaines suivants :

Sportif • Culturel et associatif • Dévouement local

Le mérite culturel et associatif est destiné aux membres des associations locales, tandis que le mérite du dévouement local mettra à l'honneur une personne qui a marqué l'année 2014 de son empreinte ou qui est engagée depuis de nombreuses années dans la vie locale, que ce soit au sein d'une association ou non.

Qui peut être nommé ?

La liste de nominés reste ouverte jusqu'au 8 février 2015. Chaque citoyen peut proposer une personne, équipe, groupement pour faire partie des nominés. Il suffit d'envoyer avant le 8 février un mail à merites@baelen.be en décrivant les candidats proposés avec quelques lignes illustrant les raisons de les récompenser.

La liste des candidats retenus par catégorie sera publiée dès le 10 février sur le site internet de la commune (www.baelen.be).

Les votes

Une commission Sport et Culture élargie à un représentant de chaque association active dans la commune réalisera un premier vote secret qui comptera pour 50% du résultat final.

Lors de la soirée de remise des mérites, les personnes présentes pourront voter pour leurs candidats préférés. Les votes réalisés en cours de soirée additionnés à ceux obtenus en commission désigneront les lauréats de l'année 2014 dans les 3 catégories. Cette manière de désigner les lauréats lors de la soirée laisse le suspens entier. La répartition à parts égales entre citoyens et associations locales garantit un vote démocratique.

La soirée de remise des « Mérites 2014 » aura lieu le vendredi 20 février 2015, à 20h, dans la salle du conseil au 2^{ème} étage de la maison communale. Vous y êtes toutes et tous conviés pour donner votre voix, soutenir les nominés et prendre ensemble le verre de l'amitié.



Venez soutenir vos candidats aux Mérites 2014

Inauguration de la véranda de la résidence St-Joseph

Le 20 novembre dernier, le Collège communal s'est rendu à la résidence St-Joseph de Membach pour procéder à l'inauguration d'une nouvelle véranda. Ce nouvel espace, jouxtant la salle où se réunissent de nombreux pensionnaires de la résidence, apporte une luminosité nouvelle et un autre point de vue sur le jardin intérieur, où poussent les fleurs et les légumes des potagers surélevés. Garder un regard sur l'extérieur, voir passer les saisons, mûrir les cultures, c'est en effet très important pour ceux qui sortent peu... Pour les plus valides, la véranda permet un accès plus aisé au jardin sécurisé de la résidence. Le dimanche, l'espace supplémentaire que procure la véranda est également le bienvenu car il permet aux résidents de recevoir leurs proches dans de meilleures conditions.

Les travaux d'aménagement de la véranda ont été en grande partie financés par le legs Vercken-Fellin dont a hérité la commune de Baelen en 1978 après le décès de Madame Fellin, veuve de J. Vercken de Vreuschemen. Cette dame a fait un important don à la commune, souhaitant qu'il soit consacré au bien-être des personnes âgées, elle-même ayant vécu de nombreuses années à la résidence St-Joseph. Plusieurs aménagements de la maison de repos ont ainsi déjà été financés, améliorant le confort de vie des pensionnaires et profitant au plus grand nombre, comme le souhaitait Madame Fellin.

Rappelons que la cafétéria de la résidence est ouverte à tous le dimanche après-midi. Café, gâteaux et pâtisseries y sont proposés à des prix démocratiques, n'hésitez pas à faire une pause lors de votre balade dominicale !

Pas de repos à la maison de repos « CHC St-Joseph » à Membach !

Réalisation de mangeoires et nichoirs

Pour permettre aux petits oiseaux de passer l'hiver et pour le plaisir du spectacle que ces derniers offrent aux résidents de la maison de repos, les participants à l'après-midi bricolage organisée par le groupe de travail intergénérationnel de la CLDR, le 22 octobre, ont réalisé de magnifiques nichoirs et de superbes mangeoires. Ainsi, des habitants bénévoles et des enfants ont associé leur énergie et leur savoir-faire pour offrir à nos aînés cette après-midi (ré)créative. En collaboration avec la CLDR, le CHC a mis à disposition les locaux, du personnel pour l'accompagnement ainsi qu'un petit en-cas apprécié de tous. Le groupe de travail a quant à lui organisé la fourniture du matériel et de l'outillage nécessaires. L'activité a suscité l'intérêt d'un grand nombre de résidents. Heureusement, Mesdames Christiane Beckers et Marie-Paule Goblet qui assuraient l'encadrement de l'activité ont été bien soutenues par les petites Sara, Zoé et Cléa. Les participants se sont déclarés partants pour une autre activité similaire.



Une centenaire dans les murs du CHC

C'est avec un immense plaisir que j'ai, au nom du Collège, du Conseil, des citoyens Baelenois et Membachois, félicité pour ses 100 ans celle qu'on appelle affectueusement « Sœur Thérèse » à la maison de repos. « Sœur Thérèse », née Thérèse Possoz le 14.10.1914, a consacré sa vie à Dieu et au bien-être des autres. Elle réside dans notre commune depuis 2010.

Ayant rencontré Sœur Thérèse, toujours de bonne humeur, lors de différentes visites à la maison de repos et ne pensant jamais avoir affaire à une quasi centenaire, j'ai été particulièrement touchée par l'invitation. En effet, ce fut d'abord un honneur de féliciter « ma » première centenaire, en ma qualité de Présidente du CPAS, mais également un bonheur personnel de boire un petit verre avec une personne aussi joviale, qui me racontait à maintes reprises et avec un grand sourire « ils disent tous que j'ai 100 ans. Ce n'est pas vrai mais je bois un verre quand même ». Espérons que Sœur Thérèse puisse garder sa bonne santé, sa bonne humeur et qu'elle passe encore quelques belles années parmi nous.



Le Père Noël rend visite aux résidents de la maison de repos

Trop occupé avec les enfants sages le jour de Noël, le père Noël a décidé de faire un petit tour à la maison de repos ce 22 décembre. Il avait emmené avec lui de petits rennes (enfants) et des grands rennes (conseillers du CPAS) pour l'aider dans la distribution des cadeaux offerts généreusement, cette année encore, par le CPAS. Attendus et accueillis par les sourires radieux des résidents, le père Noël et sa suite ont ainsi tenu à remettre en main propre un cadeau à chacun. Merci au personnel dévoué du CHC, au père Noël et à sa suite pour cette belle après midi.



Marie-Paule Goblet, Présidente du CPAS

LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE? C'EST QUOI?

LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE A JUSTEMENT ÉTÉ CRÉÉ POUR VENIR EN AIDE À CES PERSONNES QUI SE CHAUFFENT AU MAZOUT OU AU GAZ PROPANE. L'ASSL PREND EN CHARGE, UNE PARTIE DE LEUR FACTURE DE CHAUFFAGE.

ILS PEUVENT INTERVENIR DANS VOTRE FACTURE DE CHAUFFAGE, AVEC L'AIDE DU CPAS.

J'E DOIS ALLER CHEZ UN AUTRE CLIENT, MAIS TU PEUX TOUJOURS CONTACTER LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE POUR PLUS D'INFORMATIONS AU NUMÉRO GRATUIT 0800/90.929.

ALLO, FONDS SOCIAL CHAUFFAGE, MARYLINE EN QUOI PUIS-JE VOUS AIDER?

LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE NE GÈRE PAS LES DOSSIERS À TITRE PARTICULIER, VOTRE POINT DE CONTACT EST LE CPAS DE VOTRE COMMUNE.

Le Fonds Social Chauffage ne garantit nullement que l'information reprise dans cette bande-dessinée soit adéquate, exacte et complète, et se dégage ainsi de toute responsabilité.

Date de l'édition : octobre 2014
© Steve Van Bael- Fonds Social Chauffage.

Le fonds social chauffage

Plus d'info sur le fonds social chauffage auprès du C.P.A.S. de Baelen, Rue de la Régence, 6 - 4837 BAELEN
Tél. : 087/76.01.13 - Fax : 087/76.01.17

Permanences :

Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Conseiller énergie

Roland Fanielle est présent à la commune les semaines paires de 8h45 à 17h (sauf le vendredi après-midi), idéalement sur RV au 087/76.01.41 ou par mail : roland.fanielle@gmail.com.

Stéphane Dohogne est disponible tous les mercredis de 9h à 12h dans les bureaux du CPAS, sur son GSM : 0492/76.88.08 ou par mail : stephane.dohogne@commune-plombières.be.

Monsieur Dohogne peut également vous recevoir à Welkenraedt ou à Plombières.

N'hésitez pas à vous déplacer dans les communes voisines...

L'East Belgium Park

Partiellement situées sur le territoire de notre commune, les nouvelles extensions de l'East Belgium Park ont été officiellement inaugurées mardi 4 novembre 2014 à Lontzen. Le parc d'activité économique, dont la superficie atteint 341 hectares, devient le deuxième plus grand parc industriel de la province de Liège, après celui des Hauts-Sarts. Il a la particularité de s'étendre sur 4 communes (Lontzen, Welkenraedt, Eupen, Baelen) et 2 communautés (française et germanophone). L'inauguration du parc agrandi a eu lieu en présence de nombreux représentants politiques, dont le ministre wallon en charge des Travaux publics. A cette occasion, un arbre a été planté : un geste inaugural symbolisant la volonté d'allier vie économique et vie rurale.

La situation de l'East Belgium Park est exceptionnelle : au cœur de l'Europe, aux portes de l'Allemagne, ce parc d'activité économique est traversé par la E40 qui relie Aix-la-Chapelle à Liège. Pour y accéder, une nouvelle sortie d'autoroute a été créée et facilite la mobilité.

Le parc est situé :

- à 20 minutes d'Aix-la-Chapelle
- à 30 minutes de Liège
- à 30 minutes de Maastricht
- à un peu plus d'une heure de Bruxelles

Il permet le transfert de la production des entreprises dans toute l'Europe grâce à sa position centrale et à sa proximité avec les aéroports (Liège, Maastricht), le port autonome de Liège, les gares TGV de Liège et d'Aix. Sa force réside également dans sa main-d'œuvre, dont le bilinguisme français-allemand est un grand avantage. Plus de 200 entreprises sont déjà présentes sur le site. Une centaine d'autres sont attendues dans les nouvelles extensions !

Le parc en détails

L'East Belgium Park existe depuis 1974. Il avait déjà connu 3 extensions, en 1987, 1994 et 1996. Cette quatrième extension porte sa superficie à 341 hectares. Il aura fallu pour cela réaliser d'importants travaux d'aménagement sur les différentes extensions mais aussi en périphérie, afin d'améliorer la mobilité et l'accès au site. Des travaux qui auront duré 5 ans. Le parc dispose à présent de son propre réseau d'égouttage, d'un demi-échangeur qui permet de réduire la pression automobile sur la sortie autoroutière existante, de plusieurs ronds-points et d'une nouvelle liaison vers l'autoroute qui fluidifient le trafic.

La Région wallonne a investi 26,4 millions d'euros pour la réalisation de ces travaux. Les 4 communes partenaires, Baelen, Eupen, Lontzen et Welkenraedt, ont financé le reste. La part de Baelen s'élève à 2 millions d'euros. Un investissement qui apportera des rentrées financières et permettra la création d'emploi : à terme, 1000 à 1500 personnes travailleront dans les 3 nouvelles zones. Elles s'ajouteront aux 3400 travailleurs déjà présents sur le site en 2014.

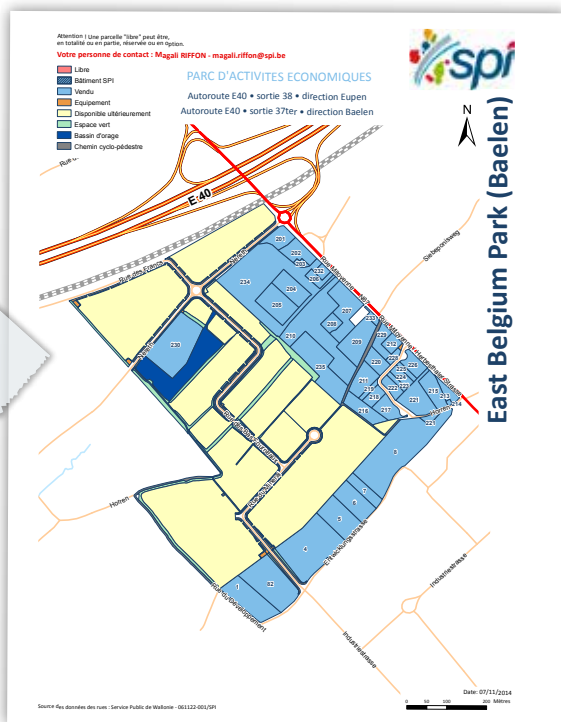


l'extension aménagée sur le territoire de Baelen et les nouveaux accès au zoning

Pourquoi une extension du parc ?

➔ Actuellement, 200 hectares sont déjà occupés dans le parc d'activités économiques. S'il a fallu réaliser une extension, c'est parce que l'East Belgium Park était arrivé à saturation et ne pouvait plus répondre aux demandes. Par contre, en cas de nouvel agrandissement, il fallait repenser les alimentations en eau, l'égouttage et surtout la circulation, déjà très dense au niveau de la rue Mitoyenne. Avec les nouvelles voies d'accès, qui permettent de rejoindre les zones de Baelen et Eupen par l'arrière, et le nouvel accès à l'autoroute, la pression automobile devrait diminuer sur la Mitoyenne et la circulation devenir plus fluide. L'installation de nouvelles entreprises dans les nouvelles extensions devrait commencer dès 2015.

L'East Belgium Park accueille sur des terrains de toutes tailles des entreprises de tous secteurs. On y trouve des entreprises, petites ou grandes, et de l'industrie. Plusieurs bureaux de recherche sont également implantés ici, ainsi que des entreprises de services (restauration, nettoyage, ...). L'avantage du parc d'activités vient de sa proximité avec la frontière allemande. Si certaines entreprises qui s'y sont installées sont strictement locales, d'autres entretiennent des liens commerciaux plus ou moins étroits avec l'Allemagne. Les extensions devraient renforcer cette dynamique ; de nouvelles entreprises allemandes devraient s'installer ici, et des entreprises locales en lien avec des clients allemands devraient se développer.



la zone située sur Baelen. En jaune, les nouveaux terrains

Ce parc est aussi un des premiers à intégrer pleinement les principes du développement durable : dès sa conception, l'impact de l'implantation des entreprises a été pris en compte. Une charte urbanistique a été établie, pour assurer la cohérence de l'ensemble et permettre l'intégration de la zone dans le paysage actuel. Des zones tampon très étendues et arborées sont prévues pour créer un écran visuel qui isolera la zone industrielle des zones d'habitat et des campagnes avoisinantes. Enfin, l'impact écologique n'est pas oublié, avec l'instauration notamment d'un pourcentage maximum d'imperméabilisation des parcelles, d'une implantation en adéquation avec le relief existant et de consignes précises quant à l'aménagement extérieur.



Don de BEBAT

Le saviez-vous ? Une partie des très nombreux arbres plantés dans la zone tampon, qui crée un écran entre le zoning et les habitations, a été financée par BEBAT, l'organisme de recyclage des piles usagées. Une belle manière de redistribuer les bénéfices du recyclage !

La mobilité douce a également été prise en compte : de nombreux cheminements permettent de rejoindre les entreprises à pied ou à vélo en toute sécurité. Il n'est pas question ici d'aboutir à un ensemble impersonnel et bétonné ; l'East Belgium Park fait la part belle aux espaces verts, aux zones de repos, à la convivialité. Il n'est pas rare, d'ailleurs, de croiser sur ces chemins de nombreux promeneurs le dimanche, alors que les entreprises sont fermées...



Le cheminement piéton de Nereth vers la nouvelle extension

Le parc industriel, un concept moderne ?

Un parc industriel est une zone géographique exclusivement dédiée à l'installation d'industries ou d'entreprises. Outre l'aspect environnemental, cela permet de concentrer les infrastructures dans un secteur limité et donc de réduire les coûts. Historiquement, ce type de regroupement sur un site géographique est très ancien : les études archéologiques menées sur les villes de l'antiquité montrent déjà un regroupement fréquent des activités comme la poterie ou le travail du métal. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que les fouilles archéologiques menées sur le site de l'East Belgium Park ont permis de découvrir une importante activité de traitement du minerai de fer datant de l'époque romaine. L'activité économique de la zone ne date donc pas d'hier ! Ces racines anciennes ont inspiré les noms donnés aux nouvelles rues de l'extension baelenoise : rue du Minerai, rue des Bas Fourneaux, rue des Francs.

bas fourneaux jumelés en cours de fouilles à Baelen (© Heike Fock, SPW)



Un parc industriel, comment ça marche ?

En province de Liège, la gestion des zones industrielles est confiée à la SPI. Cette agence de développement a pour objectif le développement économique et la création d'emplois en province de Liège. La SPI (Services Promotion Initiatives en province de Liège) est subdivisée en 3 domaines complémentaires qui combinent leurs expertises :

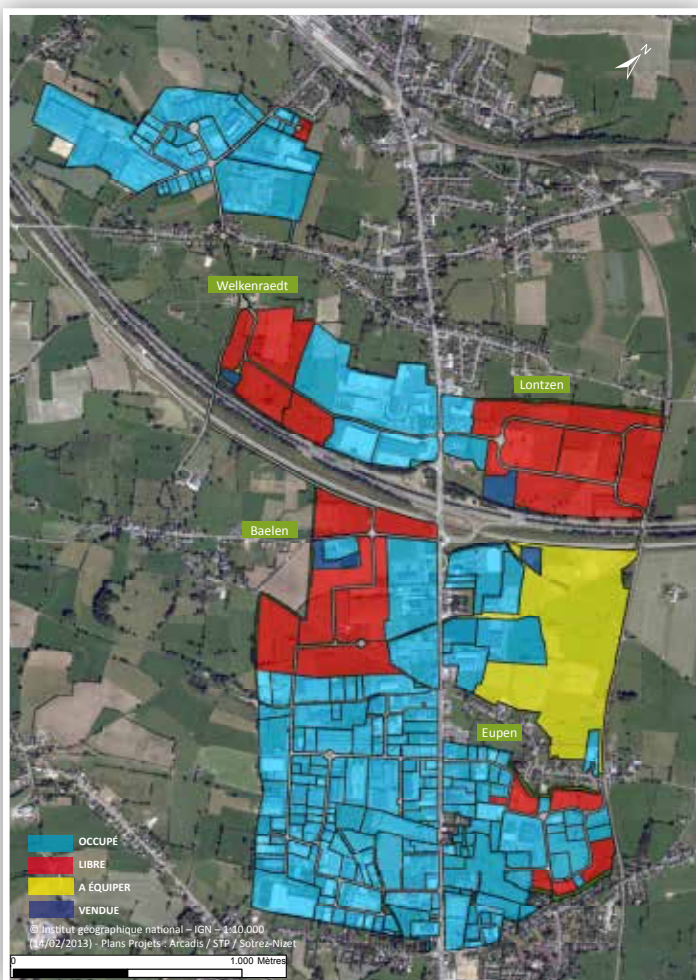
les spécialistes du territoire gèrent le développement équilibré de la province de Liège.

Les spécialistes des infrastructures gèrent l'équipement des parcs d'activités économiques, se chargent de la construction et de l'entretien de certains bâtiments.

La SPI propose une large gamme de services personnalisés pour ses clients. Elle s'active à trouver avec eux l'implantation optimale.

Rechercher la meilleure place pour chaque entreprise

En étudiant les besoins, l'activité, les spécificités de l'entreprise, la SPI veille à proposer les infrastructures qui conviennent le mieux à ses activités. Tous les lieux potentiels sont passés au crible de nombreux critères (localisation, environnement, caractéristiques physiques, etc.) afin de choisir l'emplacement idéal. Si la solution proposée convient à l'entreprise, un acte d'achat du terrain ou du bâtiment est signé. Les démarches peuvent alors être entamées pour la construction ou l'aménagement du bâtiment choisi.



En rouge sur le plan, les terrains disponibles pour de nouvelles entreprises

L'East Belgium Park est géré en copropriété. Les entreprises qui y sont localisées se réunissent en assemblées générales, où sont prises les décisions quant aux espaces communs et partagés. Elles participent également aux frais de copropriété ; les coûts d'entretien des abords et des zones tampons sont équitablement répartis entre toutes les entreprises.

Combien ça coûte ?

Tout dépend bien sûr du type d'entreprise, de ses besoins, de la superficie du terrain à acquérir. En moyenne, s'implanter dans l'East Belgium Park coûte environ 52€/m² (prix 2014). Les entreprises peuvent compter sur les subsides spéciaux de la Région wallonne, le parc étant reconnu comme zone de développement. La Région wallonne offre en outre une prime à l'investissement qui varie en fonction du type d'entreprise mais aussi de sa localisation.



Quel est l'intérêt pour une commune d'avoir une zone industrielle sur son territoire ?

La commune trouve un intérêt financier à accueillir des entreprises sur son territoire : les taxes payées par les entreprises permettront l'amortissement de l'investissement. Mais le véritable intérêt est ailleurs : les entreprises qui vont s'installer créeront des emplois, directement, pour leur production, mais aussi et surtout indirectement : en ayant recours aux services d'entrepreneurs locaux pour la construction, les réparations, l'entretien des bâtiments, en se procurant certaines matières premières ou certains services à proximité. Les travailleurs, eux, fréquenteront les restaurants voisins, feront leurs courses dans les magasins à proximité, le plein d'essence dans la région. Certains pourraient décider d'emménager à Baelen pour se rapprocher de leur lieu de travail, emmenant avec eux conjoint et enfants. En conséquence, c'est toute une région qui se trouve dynamisée par l'installation d'une zone industrielle. C'est surtout pour ce dynamisme et cette création d'emploi que la commune doit mettre tout en œuvre pour attirer les entreprises.

Rappelons en outre que le nouvel accès à l'autoroute et tous les moyens mis en œuvre pour fluidifier le trafic sur la Mitoyenne profitent à tous, usagers du zoning ou non. L'installation de nouveaux services dans l'East Belgium Park évite des déplacements parfois longs à ceux qui allaient les chercher ailleurs. Enfin, le développement, à proximité d'une commune rurale, d'un réservoir de possibilités d'emploi comme celui qu'offre un parc industriel, c'est une réelle opportunité à ne pas manquer !

La zone de police du Pays de Herve vous informe

(Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Thimister-Clermont, Welkenraedt)

Nouveautés à la zone de police du Pays de Herve

Objectifs stratégiques 2014/2017

Le plan zonal de sécurité 2014/2017 élaboré et discuté en conseil zonal de sécurité et approuvé par les ministres de tutelle de l'Intérieur et de la Justice fait état de 4 phénomènes prioritaires:

1. La lutte contre les vols dans les habitations (y compris les tentatives)
2. La lutte contre l'insécurité routière et plus spécialement la lutte contre les accidents de la route avec lésions corporelles sur les axes accidentogènes de la zone de police
3. La lutte contre les incivilités et les infractions à l'environnement (notamment via l'application du nouveau règlement général de police)
4. La lutte contre les stupéfiants via une meilleure détection des plantations de cannabis

Et de deux attentions particulières :

1. La traite des être humains au niveau exploitation économique
2. La fraude sociale avec les domiciles fictifs

En adoptant ces objectifs stratégiques, la zone de police s'engage à lutter de manière active - via des opérations spéciales et d'envergure, la formation, l'adoption de nouvelles méthodes de prévention, notamment mais pas que,... - contre les phénomènes précités.

Ceci ne signifie nullement que les autres missions de la police seront abandonnées mais qu'une fois que les missions de base sont effectuées, la capacité qu'il nous reste sera engagée dans ces matières.



Un tout nouveau règlement général de police harmonisé à nos 8 communes

Qu'est-ce que le RGP ?

La Nouvelle Loi Communale stipule qu'il incombe au pouvoir communal de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique. Ces obligations sont régies par une ordonnance communément appelée Règlement général de Police.

Un règlement général de police pour nos 8 communes a été voté courant 2014. Vous pouvez le consulter sur notre site Internet rubrique « Questions » ou via votre administration communale.

L'application de ce nouveau règlement général de police fait partie des priorités de la zone de police... à bon entendeur...



Site Internet et page Facebook

La zone de police a complètement remanié son site Internet. Vous y trouverez une foule d'informations encore plus facilement !

Rendez-vous sur www.police-paysdeherve.be

Et n'oubliez pas de nous rejoindre sur Facebook !

www.facebook.com/policepaysdeherve

Le partenariat local de prévention PLP

Une piste pour améliorer la sécurité dans votre quartier...
Mettre en place un « Partenariat Local de Prévention » !

La zone de police du Pays de Herve en dénombre déjà 3 à Olne « Riessonsart », Battice et Baelen...

Mais qu'est ce que c'est ?

Il est quelque peu naïf de penser que la police, à elle seule, peut à la fois prévenir les faits délictueux mais aussi élucider les enquêtes... C'est vous qui vivez dans votre quartier et vous êtes donc les mieux placés pour y repérer les comportements anormaux ou relayer ce qu'un voisin aurait remarqué !

Bien souvent, pour des raisons propres à chacun, on hésite à communiquer un renseignement à la police. Même si les agissements que vous avez observés vous paraissent anodins, ce renseignement communiqué aux autorités permettrait peut-être de recouper d'autres informations et ainsi, prévenir ou élucider des faits.

Conscient que, pour améliorer le sentiment de sécurité dans les quartiers, il faut tendre vers une plus grande efficacité dans la communication entre les citoyens et la police locale, le SPF Intérieur a édité une circulaire qui encourage la création d'un partenariat constructif avec la police : « le Partenariat Local de Prévention » (« PLP »). La circulaire fixe les modalités de création et de fonctionnement d'un PLP.

En pratique, si dans un ou plusieurs quartiers voisins, vous êtes plusieurs citoyens à être sensibles à la sécurité et au maintien d'un environnement agréable, il est important de ne pas « disperser » son énergie, chacun de son côté. Etablissez une liste des personnes intéressées par la constitution d'un PLP. Contactez ensuite le service prévention de votre police locale ainsi que votre Bourgmestre. Ceux-ci vous aideront pour la mise en place du PLP.

Il s'agira de commencer par désigner un membre qui sera coordinateur. Ce dernier aura pour mission d'assurer le suivi du fonctionnement du PLP. En bref, c'est lui qui sera l'intermédiaire entre la police locale et les citoyens membres.

A la création du PLP, le mode de communication entre les membres, le coordinateur et la police sera défini. Au sein de la police, un fonctionnaire mandaté par le Chef de Zone sera désigné en tant qu'interlocuteur du coordinateur.

Le tout sera retranscrit dans une charte qui sera transmise au SPF Intérieur pour officialiser le PLP. Chaque membre signera un règlement d'ordre intérieur, lequel rappelle ce qu'est un PLP, mais aussi ce qu'il n'est pas : en effet, il ne s'agit pas d'une garde civile qui mène des « patrouilles » !

Une fois le PLP officialisé, il s'agira de veiller à ce que toute information non-urgente parvienne à la police via le canal prévu. Il appartiendra au fonctionnaire mandaté d'évaluer l'information et de la traiter.

A l'inverse, par le canal du PLP, la police pourra vous transmettre diverses informations de prévention, dans le respect du secret professionnel.

Enfin, il est important de garder à l'esprit que le PLP n'est pas non plus une centrale 101 ! Tous les cas urgents doivent toujours être communiqués au 101...

Ensemble, grâce à la vigilance des citoyens et au partenariat, nous travaillons à décourager les voleurs d'agir chez nous !



TOUT LE MONDE DORT, SAUF LUI !

Comment protéger votre habitation contre les CAMBRIOLAGES ?

LA POLICE VOUS CONSEILLE

Le mercredi 28 janvier à 19h30

CONFERENCE
donnée par la Zone de Police "Pays de Herve"

Présentation de matériel, conseils utiles...

Administration communale de Baelen - Salle du Conseil

Accès gratuit

Cellule Prévention
087/343538


Police

Police

Pays de Herve

Poste de Police de Baelen

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30

Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00

1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

Tél. : 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

La rue de la Régence



La rue de la Régence, vers 1950-1960 (?)

Pourquoi cette dénomination ?

D'aucuns imaginent qu'elle se rapporte à Charles de Belgique, le Régent qui remplace le Roi Léopold III de 1944 à 1950. Mais nous devons remonter plus en arrière dans notre riche Histoire baelenoise, et plus précisément à 1696.

A cette époque, le Ban de Baelen était géré par une **Régence** composée de quatre bourgmestres qui se répartissaient les charges communales, les impôts à lever, les logements des militaires de passage, etc... Baelen, Membach et Welkenraedt comptaient trois représentants dans ce collège, et les villages de Goé et Bilstain fournissaient alternativement le quatrième bourgmestre. Les décisions prises par ce collège sont consignées dans les registres déposés aux Archives de l'Etat à Liège et sont toujours consultables. Voilà l'origine de cette dénomination.

La rue de la Régence est très courte, peu construite au début du siècle dernier. En descendant de la route Eupen-Verviers, à gauche, se trouvait l'arrêt de bus en briques et béton, remplacé dans les années 90 par l'abribus jaune connu aujourd'hui. Puis, au même niveau, existait un petit pré à l'endroit de la partie gauche de la cour de récréation de l'école, transformé aujourd'hui en parking accolé à la maison communale, elle-même construite en 1874. Derrière la Maison communale se trouve le Foyer Culturel inauguré en 1979, construit grâce au legs de Madame Kloeters d'Eupen.

Toujours en descendant, et à gauche, un imposant mur de soutènement en moellons imposants, suivi par la magnifique villa en briques et en marbre de Baelen jouxtant un jardin, puis l'actuelle friterie, abritant auparavant la *Boulangerie Radermecker-Heim*, le *Coiffeur Léonard Zimmermann*, la *Librairie Anne-Marie Hamers*, la *Librairie Marie Lemeunier*, aujourd'hui *Friterie*, ... Une maison de commerce importante pour le village.

Descendons encore un peu, nous arrivons au fameux Bidule, endroit de belles musiques et de belles rencontres de jeunes dans les années 50, 60.

A l'arrière du Bidule, la Salle Mertens, LA salle du village où toutes les festivités étaient concentrées, bals, répétitions musicales, réunions de la St-Paul, projections et conférences du LAC, gymnastique et bien d'autres activités.

Descendons cette fois la rue de la Régence du côté droit.

Au début du siècle dernier, il n'y avait qu'une prairie jusqu'à la rue des Coccinelles. Depuis lors, plusieurs maisons ont été construites le long des trois rues. Nous arrivons au CPAS qui occupe, avec le Bailus, l'ancienne ferme Nyssen-Hoën. Le bâtiment a été adapté à sa nouvelle fonction dans les années 90, tout en gardant sa structure. Seule une partie de la grange (au bord de la route) a été démolie.

Ce bâtiment, construit par la famille Kreisler, a servi d'école catholique au temps de la première guerre scolaire (1878-1884). A l'arrière, une série de belles bâtisses, dont la première et la dernière ont, étonnamment, abrité des pharmacies ! Les pharmacies Gillet (fin des années 70) et Felsenhart au 19^e siècle.

Ensuite, nous traversons la rue du Thier pour trouver trois maisons dont la dernière a été abattue pour permettre un alignement du cimetière et un dégagement de la perspective de l'église.



Diverses habitations de la rue de la Régence, parmi lesquelles la Maison communale.



ANDRÉ HAUGLUSTAINÉ, CAMILLE MEESSEN
Réf.: *Mémoire de Baelen-Membach Tome II - 1997.*

ERRATUM

Dans le numéro précédent, les légendes des cloches ont été inversées. La légende *Cloche dédiée à saint Jean-Baptiste* identifie la cloche de la photo supérieure de droite. Quant aux deux autres placées en-dessous, la légende *Cloche dédicacée à saint Joseph* devrait se trouver sous la photo de gauche et le texte *Cloche dédiée à la Vierge* sous celle de droite.

La fouine



La fouine, ce petit mammifère que l'on connaît surtout pour les nuisances causées à nos voitures, fait partie de la famille des mustélidés au même titre que la belette, le blaireau, le putois et la loutre. Elle mesure jusqu'à 70 cm (queue comprise) pour un poids allant de 1,5kg à 2,5kg. Elle est reconnaissable par son pelage brun et surtout par sa tache de poils blancs sous la gorge, sur le haut des pattes antérieures et sur la poitrine.

Elle est bien plus présente qu'on ne l'imagine car sa population se porte bien. De mœurs plutôt nocturnes, on la retrouve partout, aussi bien à la campagne que dans les villes. Elle vit dans les cavités naturelles des arbres, dans les tas de bois ou de foin, les granges, les greniers, les faux-plafonds des maisons, les combles des églises,... En dehors de la période d'accouplement, l'animal est plutôt solitaire et ne partage pas volontiers son territoire. On peut la considérer comme un animal opportuniste car, pour se nourrir, elle se contente de tout ce qu'elle peut trouver (rats, campagnols, surmulots, fruits, oiseaux, œufs, déchets de poubelles...). La fouine est très souple et agile ; elle est capable de grimper à la verticale le long d'un mur grâce à ses pattes munies de cinq doigts équipés de griffes non rétractiles. Elle a déjà été observée escaladant un clocher d'église avec un œuf entier dans ses mâchoires et ce sans le casser.

Elle se reproduit une fois par an en mars-avril après une gestation d'un mois alors que l'accouplement a lieu entre juin et août. Le décalage s'explique par le fait que la fouine pratique une période de dormance. Tout comme le chevreuil et la chauve-souris, la fouine conserve les spermatozoïdes du mâle dans les voies génitales pendant l'automne et l'hiver et ce n'est qu'à la fin de l'hiver qu'aura lieu la gestation. Il s'agit peut-être d'une économie d'énergie pour passer l'hiver plus facilement ?

2 à 5 petits nus et aveugles naissent dans le courant du mois de mars ou d'avril. Ils n'ouvriront les yeux qu'après un mois et seront sevrés après environ deux mois. Ensuite, à l'automne, ils seront émancipés et quitteront la famille à la recherche d'un territoire. Ils pourront ainsi espérer vivre une dizaine d'années si tout se passe bien.

La fouine est considérée par l'homme comme nuisible car elle s'attaque souvent à nos poules dans les poulaillers, quand ce n'est pas à nos voitures. Que dire encore quand on a une fouine qui a élu domicile chez soi dans le faux-plafond ou le grenier ?



Dans le poulailler, la fouine vient généralement pour y voler un œuf mais cela engendre la panique chez les poules, ce qui a pour effet d'exciter la fouine. Elle va alors s'attaquer à tout ce qui bouge, n'hésitant pas à décapiter les volatiles jusqu'à ce que le calme soit revenu, tout le poulailler étant exterminé.

Dans les voitures, la fouine apprécie les câbles électriques, les tuyaux en caoutchouc de chauffage ou encore l'isolation acoustique sous le capot. Certains disent que ce serait dû à une attirance pour l'odeur du caoutchouc !!

Dans les greniers, on repère vite la présence d'une fouine par le bruit qu'elle fait notamment en période de rut ou encore lorsque les jeunes font les premières découvertes de leur environnement en jouant. La nuisance vient également des odeurs dégagées par les urines et les fientes ainsi que la décomposition des cadavres qu'elle amène au gîte. Les crottes sont facilement reconnaissables car elles sont toujours effilées et spiralées de 5 à 10 cm de long pour un diamètre de 1 cm.

Il n'est pas facile de déloger une fouine qui a élu domicile chez vous. Il faut essayer de repérer le trou par où elle entre et l'obturer avec un grillage (attention toutefois de ne pas l'enfermer à l'intérieur !)

Une autre solution consiste à boucher le trou provisoirement avec du papier journal imbibé d'eau de javel (si la fouine est toujours à l'intérieur, elle poussera le journal pour sortir). Renouveler l'opération plusieurs jours si nécessaire et ensuite obturer le trou définitivement. On peut encore utiliser des répulsifs olfactifs tel que parfums, eau de Cologne ou encore un chiffon imbibé de mazout que l'on place aux entrées possibles de l'animal.

Pour les voitures, il existe des répulsifs électroniques à ultrasons placés par les garagistes. On peut aussi laver régulièrement le dessous de la voiture afin d'éliminer les odeurs de marquage laissées par la fouine, afin que l'endroit lui semble moins attirant.

Il n'y a pas vraiment de solution miracle, surtout lorsque l'on sait que la fouine montre souvent des signes d'accoutumance aux répulsifs.

Sachez quand même qu'en Wallonie, la fouine fait partie des espèces classées comme gibier mais qu'actuellement, sa chasse est interdite car elle joue un rôle important dans l'écosystème en régulant la population de rongeurs tels que les rats et les surmulots et en limitant la prolifération de pigeons dans les villes.



CHRISTIAN DESART Guide Nature

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
16/01/2015	Ramassage des sapins de Noël			
28/01/2015	Conférence: se protéger contre les cambriolages	Baelen, salle du conseil	19h30	Zone de Police "Pays de Herve"
30/01/2015	Amicale ACRF	Baelen, réfectoire de l'école	18h30	ACRF, voir article
01/02/2015	Balade: Tancremont	Départ maison communale de Baelen	13h30	Voir article
20/02/2015	Soirée de remise des Mérites 2014	Baelen, salle du conseil	20h	Voir article
01/03/2015	Repas Solidarité Villages	Baelen, réfectoire de l'école	11h45	Solidarité Villages, voir article
01/03/2015	Balade: Aix-la-Chapelle	Départ maison communale de Baelen	13h30	Voir article
06/03/2015	Conférence: la biodiversité et moi	Baelen, salle du conseil	20h	LAC, voir article
21 et 22/03	Théâtre à Membach: Paroles de Fric	Salle St Jean	20h et 16h	Scène entr'amis, voir article
12/04/2015	Balade: Saint-Jean-Sart	Départ maison communale de Baelen	13h30	Voir article
du 14 au 17 avril	Stage enfants avec Marlène Dorcéna	Baelen, salle La Cantellerie		Groupe Expressions, voir article
18 et 19 avril	Stage adultes avec Marlène Dorcéna	Baelen, salle La Cantellerie		Groupe Expressions, voir article

B I B L I O T H È Q U E

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).
Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en Juillet

Le prêt s'élève à :

- (durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)
- 10 centimes pour les bandes dessinées
- 20 centimes pour les livres adultes
- 1 euro pour les jeux.

Ses collections comptent 19.198 ouvrages (livres, jeux, périodiques, multimédia).

Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en ce moment. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

Avis aux personnes et organisateurs de



BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

THÉÂTRE À MEMBACH

Le groupe de théâtre "Scène entr'amis" de Membach a le plaisir de vous inviter à son prochain spectacle

PAROLES DE FRIC

Vaudeville contemporain en 2 actes de **Ray COONEY**
adapté par **Martine WILLEQUET**

Deux représentations en la salle ST JEAN de MEMBACH

SAMEDI 21 MARS 2015 à 20:00 heures

DIMANCHE 22 MARS 2015 à 16.00 heures

Mise en scène

Éliane DUMOULIN-BECKERS

Georges, modeste comptable bruxellois, a par mégarde échangé sa mallette contre celle d'un inconnu dans le tram ... Là où se trouvaient son sandwich et ses gants, il y a désormais des millions ... L'occasion rêvée pour changer de vie ...

Spécialiste du grain de sable qui fait tout dérailler et de l'imbroglia pur jus, Ray Cooney vous plonge ici dans une farce hilarante et sans pitié pour vos zygomatiques ...

Personnages

(par ordre d'arrivée sur scène)

Marie DESMET - **Christine MATHIEU-PIRENNE**

Georges DESMET - **David DEJALLE**

Louis (taxi) - **Armand DUMOULIN**

Inspecteur ROUSSEAU - **Patrick DEMONTY**

Inspecteur COLPAERT - **Hubert MARAITE**

Sylvie TRICOT - **Stéphanie CRUTZEN**

Jacques TRICOT - **Pierre CRUTZEN**

Un piéton - **Michel MASSENAUX**

Aide-mémoire - **Gisèle COOLS-LEMMENS**

PREVENTE

6,00 € à partir du 15.01.2015 chez Alex COOLS,

rue du Pensionnat 6 - 4837 MEMBACH

(087/74 36 22 - alexandre.cools@skynet.be)

SOIREE

6,00 € - enfants de - 12 ans: gratuit.

BALADES

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :

01.02 TANCREMONT

01.03 AIX-LA-CHAPELLE

12.04 SAINT-JEAN-SART

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Équipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0477/56.38.64

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

INVITATION

A.C.R.F. BAELEN

Chères Amies,

Si vous avez envie de passer une soirée agréable

Venez vous joindre à nous pour notre

AMICALE ANNUELLE

Qui aura lieu le **VENDREDI 30 JANVIER 2015 À 18 H 30** au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur. Nous poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.

Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

L'équipe de l'A.C.R.F de Baelen.

S'informer pour ne pas se tromper !

Après plusieurs mois de tests et de mises au point, l'asbl Chiensheureux-centre d'instruction canine-Membach, propose aux personnes qui ont le projet d'avoir un chien d'assister à une séance d'information, pouvant les éclairer et les guider dans le choix de celui-ci.



En effet, nous accueillons souvent des citoyens qui, ayant acheté ou recueilli un chien qui leur faisait envie, nous consultent car ils ne vivent pas des moments heureux avec celui-ci et se rendent compte qu'ils n'ont pas été bien informés avant de prendre leur compagnon à demeure, normalement pour une dizaine d'années.

Une fois par mois, nous consacrons un dimanche après-midi à dialoguer avec vous afin que la vie avec votre futur chien soit parsemée de bons moments de complicité.

Quelles sont les particularités, les contraintes, les obligations, la législation liées aux différentes races ?

Quels sont les avantages et les inconvénients des différents fournisseurs de chiens ?

Quels sont les coûts, les différents intervenants, qui seront amenés à vous aider, tout au long de la vie de votre compagnon à 4 pattes ?

Pourquoi un chien est-il agréable à vivre alors qu'un autre fait vivre l'enfer à ses propriétaires ?

Comment fonctionne le club canin de Membach, à quoi sert-il ?

Voilà quelques sujets que les différents membres du comité de l'asbl chiensheureux développent avec vous dans leur séance d'infos.

N'hésitez pas à nous contacter, au 0475/421216 Fred Meurisse ou par mail fred@chiensheureux.be, pour vous informer, cela ne vous engage à rien et en vaut la peine.

Cela contribuera beaucoup à l'harmonie que vous vivrez durant une dizaine d'années avec votre chien, bien choisi, bien éduqué.



N'hésitez pas à vous inscrire !

Campagne Action Damien des 23, 24 et 25 janvier 2015

Tout le monde a déjà entendu parler de l'effet papillon, qui veut que le battement d'aile d'un papillon au Brésil puisse provoquer une tornade au Texas.

Un effet positif

L'effet papillon peut aussi être positif. Il l'est même depuis 1964 exactement, lorsqu'Action Damien a vu le jour. Depuis 50 ans, elle soigne des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont déjà retrouvé la santé, l'espoir et la dignité. Pour eux, le logo papillon d'Action Damien a vraiment eu un effet bouleversant. Il a changé leur vie et celle de leur famille.

Un effet papillon pour 40 euros

Chaque année, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et près de 1,5 millions de morts. Chaque année, la lèpre fait plus de 230.000 nouveaux malades répertoriés, qui risquent les mutilations et l'exclusion s'ils ne sont pas soignés à temps. Mais, en 2013, les équipes médicales soutenues par Action Damien ont dépisté et soigné 329.592 malades de la lèpre, de la tuberculose et

de la leishmaniose. Ils ont retrouvé la santé et un avenir grâce à tous ceux qui aident Action Damien en Belgique. Tous ceux qui, chaque fois qu'ils récoltent 40 euros, font naître un effet papillon et sauvent un malade.

Et ce n'est pas fini. En janvier 2015, Action Damien repartira en campagne. Les 23, 24 et 25 janvier, elle demandera à la population belge de vendre ou d'acheter ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou de faire un don (déductible fiscalement à partir de 40 euros) sur le compte BE05 0000 0000 7575.

Pour créer, avec elle, un gigantesque effet papillon qui, à l'autre bout du monde, bouleversera à jamais des centaines de milliers de vies.

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles. campagne@actiondamien.be, 02 422 59 13

www.actiondamien.be. IBAN : BE05 0000 0000 7575 ; BIC : BPOTBEB1

L'indifférence tue, Action Damien soigne.



Le vendredi 6 mars, le L.A.C. (Loisirs, Art et Culture) vous invite le à la conférence :

« La biodiversité et moi : la nature à ma porte et à ma portée »

donnée par le biologiste **Gilles PIRARD**



Dans quelques semaines déjà, le printemps frappera à notre porte.

Les jours commencent à s'allonger et nous avons hâte de voir poindre les premiers perce-neige, de préparer nos nichoirs qui accueilleront les mésanges, d'admirer le réveil de la nature en forêt et dans nos campagnes, ou tout simplement d'attirer fleurs et papillons dans notre jardin.



La belle saison proche est l'occasion de multiples découvertes naturalistes par nos cinq sens, mais aussi d'actions citoyennes simples et efficaces pour **favoriser et maintenir la biodiversité de notre planète, seule garante de notre survie... en commençant par notre jardin !**

C'est ce que tentera de nous démontrer Gilles Pirard, biologiste et naturaliste passionné, formateur chez Education-Environnement asbl à Liège, où il prodigue ses activités de formation (Interprète Nature et Environnement, enseignants, animateurs nature, ...) et de sensibilisation du grand public (balades, recensements, ...).

Avec nous, **lors de sa conférence**, il développera les points suivants :

- **la biodiversité, tout le monde en parle ; mais qu'est-ce que cela signifie réellement ?**
- **point sur la situation actuelle : comment se porte la biodiversité au niveau local et global ?**
- **quelles sont les pistes pour améliorer son statut, principalement à l'échelle du citoyen ? comment et pourquoi accueillir la biodiversité au jardin ?**

Passionné de nature depuis sa plus tendre enfance, **Gilles Pirard** a « crapahuté » sur les sentiers et les bois de sa région natale : le Condroz. Il s'est rapidement intitulé « Reporter - Rédacteur en chef » d'un petit journal destiné aux voisins de sa rue, traitant des chevreuils et sangliers du bois d'à côté, des grenouilles traversant les routes, des renards chipant une poule dans les poulaillers, ou autres sujets qui tiennent à cœur à un enfant de 10 ans...

Après une licence en zoologie, il s'est dirigé vers l'écologie et l'éthologie et a obtenu un Diplôme d'Etude Approfondie. Cette expérience lui a permis de participer à des projets passionnants de baguage et de suivi d'oiseaux migrateurs en Europe et en Afrique, en collaboration avec différentes instances internationales de conservation de la nature.



Ses découvertes multiples exacerbèrent sa perception des finesses reliant les êtres vivants.

Toutefois, l'approche académique peu concrète, souvent détachée des **réalités sociétales et locales** l'a conduit à se recentrer sur la **sensibilisation et l'information du grand public** pour mener à bien sa passion pour les **problématiques environnementales** actuelles, son but premier étant de rendre les matières complexes accessibles et attractives pour le plus grand nombre.

Il a donc enrichi son parcours de formations en Education relative à l'Environnement. Engagé professionnellement en tant que bénévole dans diverses associations environnementales, il a complété son approche naturaliste par divers outils de découverte sensorielle/sensitive, de considération de l'environnement global plurifonctionnel (social, économique, politique, naturel, etc.), de participation active des personnes formées, et de techniques parfois moins cérébrales mais tout aussi enrichissantes.

A l'heure où nous allons bientôt tous avoir envie de reprendre nos binettes et nos râteaux pour enjoliver notre jardin, **Gilles Pirard nous parlera de ce délicat équilibre de la nature qui permet le maintien de la biodiversité en général, et nous prodiguera moult conseils pour favoriser cette diversité indispensable à la survie de notre écosystème, au départ de notre jardin.**



QUAND ?

Vendredi 6 mars à 20 heures

OÙ ?

Salle du Conseil de l'Administration communale, 1 rue de la Régence à Baelen

COÛT ?

4 € (2 € pour les étudiants ; gratuit en dessous de 12 ans)

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Afin de faciliter la logistique (et le placement de sièges en suffisance), nous apprécierions que vous nous signaliez votre participation à l'avance.

Contactez : Nadine ROBERT 0474 519993 ou nadinerobertnrj@gmail.com OU

Nathalie THÖNNISSEN 0486 902363 ou naththonnissen@hotmail.com



Le Groupe Expressions vous emmène en voyage à la découverte de nouvelles émotions avec MARLENE DORCENA



Marlène Dorcena est une artiste haïtienne installée en Belgique depuis plusieurs années. Durant ses concerts, accompagnée d'excellents musiciens, elle partage son pays et sa culture. A travers les chants créoles, elle nous fait découvrir

les racines profondes de la culture de son peuple. Dans ses trois premiers albums **Mèsy**, **Haïti** et **Voyages**, elle dévoile l'âme, les couleurs, les rires et la poésie des gens de son île.

Marlène parle et chante avec douceur et conviction d'Haïti sous le soleil, de la misère et des réalités sociales. Autant de photographies qui ne sont pas des cartes postales pour touristes. Autant de chansons qui ne sont pas recherche d'exotisme mais une expression sincère et nuancée des multiples visages d'un pays parmi les plus petits mais aussi les plus pauvres du continent américain.

Marlène revendique aussi ses origines africaines, celles des esclaves déracinés de leurs terres et envoyés aux Amériques, et n'hésite pas à partir à la recherche d'émotions et de sonorités du répertoire africain.

Pour en savoir plus sur Marlène : www.marlene-dorcena.com

Le Groupe Expressions vous propose de rencontrer cette artiste généreuse à l'occasion de stages, pour enfants et pour adultes, qui auront lieu la deuxième semaine des vacances de Pâques.

Au programme :

- exploration du corps et échauffement
- travail vocal et travail rythmique
- écoute et respiration
- chant polyphonique en Créole et dans d'autres langues

Stages pour enfants : du mardi 14 au vendredi 17 avril 2015 (deux groupes : 5-9 ans et 10-12 ans)

Marlène fait découvrir aux enfants l'origine des rites et des rythmes d'Haïti en passant par l'Afrique et l'Amérique latine. Elle leur fait également découvrir les odeurs et les parfums d'ici et d'ailleurs. Elle propose l'utilisation d'instruments qui proviennent en grande partie de la nature.

Stage pour adultes : les samedi 18 et dimanche 19 avril 2015.

Ce stage de 2 jours propose un voyage dans les rites, les rythmes, les voix et les chants d'Haïti et d'ailleurs. Marlène vous fait découvrir le souffle des dieux haïtiens, plein de courage et de détermination, celui des femmes et de leurs berceuses (5 heures de chant par jour).

INFORMATIONS

- *Modalités pratiques et inscriptions :*

Marine NIHANT : 0477/33 02 64 ou 087/76 34 28 (le soir)

- *Contenu des stages :*

Marlène DORCENA : 0474/69 02 72



Repas Solidarité Villages 2015

Le dimanche 1 mars 2015

Au réfectoire de l'école de Baelen à partir de 11 heures 45

MENU :

Apéritif

Rôti de porc champignons ou boulettes

Frites

Salade ou compote

Dessert

15 € ou 8 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour mieux vous servir, nous vous proposons 2 services : 11h45 ou 13h15.

Inscription nécessaire auprès de :

- > Bernadette et Jean FRANK, Plein Vent 9 Baelen tél : 087/76.34.26
- > Kathy FRANCOIS, rue des Fusillés 21 Membach tél : 0498/83.68.01
- > Myriam et Jean-Pierre FRANCOIS, Ma Campagne 4 Baelen tél : 087/76.35.12

Ou par e-mail : solidarite.villages@hotmail.com

Vous pouvez également verser votre participation au compte BE 71 -1440 5788 8569 de « Solidarité Villages Baelen-Membach »

Merci pour votre soutien



Le dimanche 7 décembre 2014, Saint Nicolas s'est rendu au centre culturel afin de rencontrer les enfants de la commune et leur distribuer des friandises. Pour patienter avant l'arrivée du grand Saint, les enfants ont assisté au spectacle du clown NANAR.

Rappelons une fois de plus que cette fête ne pourrait avoir lieu sans l'aide de nos différents sponsors à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.

Ces sponsors sont les suivants :

**La société de construction « Batico »,
La SPRL Franz Claassens,
La firme Ecotherm,
L'Ecriteur du Bien-Etre esthétique et pédicurie
médicale,
Le 9 Restaurant,
Le salon de coiffure « Essentiel »,**

**Anaïs Xhaufflaire (coach nutrition),
Fabrice Pirard bureau d'assurances,
Les meubles Reul,
La Ligue des familles,
Assurances Creutz,
L'Administration communale de Baelen.**

Un grand merci également à ceux qui nous apportent leur aide et en particulier à Marie-Paule Goblet. Notez déjà la date du **6 décembre 2015** dans vos agendas pour notre traditionnelle après-midi.

Le Comité de la Saint-Nicolas de Baelen

Stéphanie Crutzen, Chantal Dodémont, Carine Vandeberg, Sylvie Radermecker.



La société Royale de Tir Saint-Paul

fêtera en 2017 ses 300 ans.

Le comité et la commission créée dans ce but souhaiteraient rassembler un maximum d'archives en vue de leur exposition éventuelle.

Ils font appel à tous ceux qui posséderaient quelques souvenirs (textes, documents, photos...). Les documents pourraient être scannés ou prêtés.

Les objets seront gardés en lieu sûr avant de vous être rendus après cette même exposition.

Le cas échéant, vous pouvez contacter un membre du comité.

Merci d'avance.

Miam ! Un cadeau ... gourmand

Envie de faire plaisir ou de vous faire plaisir ?

Pensez aux délicieux paniers gourmands de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre !



En Pays de Vesdre, nombre d'artisans perpétuent la saveur et le savoir-faire de notre terroir gastronomique.

Il y a bien sûr le chocolat, mais il y a tant d'autres produits tels que les pâtes de fruits, les confitures, le masspain, la confiture de lait, les bières spéciales et régionales, les apéritifs, les jus de fruits frais, le fromage de brebis, les macarons, les spéculoos, les gaufres, les Baisers de Baelen, le pâté de canard et d'autres surprises.

C'est pourquoi la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre vous propose des paniers du terroir qui mettront en valeur les artisans de notre région... si gourmande !

Un p'tit creux... une tentation...ou tout simplement un cadeau ? Pensez à nos succulents paniers que vous pourrez **composer sur mesure selon vos goûts et nos disponibilités** (liste des produits du terroir disponibles sur demande !). Paniers d'ores et déjà disponibles à partir de 10 €...

Un p'tit souvenir du Pays de Vesdre, ça vous tente ?

La Maison du Tourisme du Pays de Vesdre - couvrant le territoire touristique de Baelen, Dison, Limbourg, Pepinster et Verviers - vient de créer deux nouveaux articles touristiques pour sa boutique souvenirs ! Depuis fin octobre, autochtones et touristes ont la possibilité de s'offrir ou d'offrir un « p'tit souvenir de chez nous » avec de superbes **tasses** et de jolis **magnets**.

Les deux objets sont déclinés en photos, soit en version « Verviers », soit en version « Pays de Vesdre » et sont ainsi disponibles à la boutique du bureau d'accueil (Rue Jules Cerexhe 86 à Verviers) ou de notre site internet : www.paysdevesdre.be.



Deux idées cadeaux uniques et colorées, disponibles au prix de 2 € (magnet) ou 6 € (tasse).

PLUS D'INFOS :

Maison du Tourisme du Pays de Vesdre

Rue Jules Cerexhe, 86 - 4800 Verviers
087/30.79.26 ou www.paysdevesdre.be
Du mardi au dimanche de 9h à 17h

